



# Cœur de Charente

## Plan Climat-Air-Énergie Territorial

### Etat initial de l'environnement : Mise à jour partie Biodiversité et Trame Verte et Bleue



# Charente Nature

## Mai 2019

### SOMMAIRE

<b>Introduction : contexte de l'étude .....</b>	<b>2</b>
<b>1 Une biodiversité marquée par la ruralité du territoire .....</b>	<b>2</b>
<b>2 Zonages d'inventaires, de protection et de gestion du patrimoine naturel .....</b>	<b>3</b>
2.1 Les ZNIEFF.....	3
2.2 Les sites Natura 2000.....	4
2.3 Les sites classés / inscrits.....	4
2.4 Les sites du Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) .....	5
<b>3 Les milieux naturels et semi-naturels et la flore .....</b>	<b>6</b>
3.1 Des milieux agricoles marqués par une culture céréalière intensive .....	6
3.2 Les bois et les forêts, reliques d'un lointain passé .....	7
3.3 Les zones humides et les milieux aquatiques, espaces de production biologique intensive .....	8
3.4 Les pelouses calcicoles riches de plantes et d'insectes, témoins du pâturage extensif ancien .....	9
3.5 A propos du bocage .....	11
<b>4 La faune patrimoniale .....</b>	<b>12</b>
4.1 Les mammifères.....	12
4.2 L'avifaune.....	14
4.3 Les reptiles.....	16
4.4 Les amphibiens .....	16
4.5 Les insectes.....	17
4.6 Les poissons.....	18
<b>5 Ce qu'il faut retenir de l'état du patrimoine naturel .....</b>	<b>18</b>
<b>6 La trame verte et bleue .....</b>	<b>20</b>
<b>7 Synthèse sur la trame verte et bleue .....</b>	<b>22</b>
<b>8 Glossaire .....</b>	<b>23</b>
<b>9 Bibliographie et Sitographie .....</b>	<b>24</b>

## Introduction : contexte de l'étude

Cet État initial de l'Environnement, destiné à être intégré au PCAET de la communauté de communes « Coeur de Charente », a pour objectif de présenter les enjeux en termes de biodiversité et patrimoine naturel, ainsi que les problématiques de connectivité écologique (trame verte et bleue) sur ce territoire, et cela en lien avec la stratégie définie par le plan climat-air-énergie. Un apport complémentaire sera réalisé lors de l'élaboration des plans d'action afin d'étudier leur impact sur les éléments naturels définis ici.

Plusieurs études ont déjà été réalisées sur tout ou partie de ce territoire, et ont servi de base à ce document :

- Le SRADDET ou Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires pour la Nouvelle-Aquitaine
- Le SRCE ou Schéma régional de Cohérence écologique Poitou-Charentes
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) du Pays Ruffécois
- Le PLUi de la CDC Coeur de Charente

Le document présenté ici, actualisé à la lumière des dernières connaissances acquises sur le terrain, met en évidence les enjeux biologiques et écologiques de ce territoire sous l'angle des problématiques d'activités humaines autour du climat, de l'air et de l'énergie.

## 1 Une biodiversité marquée par la ruralité du territoire

Le territoire de la communauté de communes Coeur de Charente est marqué par une emprise rurale dominante, agricole et forestière. C'est essentiellement une grande plaine ouverte, établie sur des terrains calcaires, qui s'ouvre en direction de l'océan. Le fleuve Charente s'y étale, ainsi que ses affluents, favorisant des méandres et des espaces dépressionnaires, autrefois zones naturelles d'épandage de crues, mais aujourd'hui drainés pour favoriser la grande culture intensive de céréales et d'oléagineux.

Dans la partie Est, le relief s'accroît un peu, à l'approche des contreforts du Limousin, sur des terrains parfois plus argileux.

La présence humaine est marquée par l'agriculture. Celle-ci est dominée par les grandes parcelles où blé, tournesol, maïs, colza occupent l'espace. En de nombreux endroits, le maillage de haies a été fortement réduit. L'habitat est relativement groupé, en villages, bourgs, de faible ou moyenne importance, cela en raison de la localisation de l'eau qui, sur ces terrains calcaires drainants, est assez peu présente en surface. Les principales infrastructures, routières et ferroviaires, qui conditionnent certaines contraintes environnementales traversent le territoire du nord au sud.

Sur ce territoire fortement anthropisé, les enjeux environnementaux sont directement liés aux grandes orientations qui concernent l'habitat et les transports d'une part, et à l'agriculture, dont la gestion de l'eau, d'autre part. Pour celle-ci, l'activité développée dans les vallées et les zones humides présente un intérêt particulier, en raison de la très grande richesse biologique, ancienne, de ces espaces, et de leurs potentialités de restauration. Enfin, les boisements, à la densité assez faible, mais marquée par quelques massifs importants, restent des zones naturelles de valeur à préserver.

À travers ces grandes entités, les enjeux écologiques dans le cadre du PCAET sont directement liés aux problématiques d'évolution du climat et des structures de production énergétique. Les réservoirs de biodiversité, bien identifiés au travers des ZNIEFF et des zones protégées, doivent pouvoir être reliés les uns aux autres par une trame verte et bleue fonctionnelle. La conservation du patrimoine naturel de ce territoire passe donc par un maillage renforcé de corridors efficaces en faveur de la faune et de la flore sauvages, dont la diversité est un atout essentiel pour l'équilibre des activités humaines.

## 2 Zonages d'inventaires, de protection et de gestion du patrimoine naturel

Certains espaces naturels sont particulièrement remarquables, et leur intérêt est reconnu par leur inscription à un inventaire, ou par leur intégration à des dispositifs de protection, européens, nationaux ou locaux. Ces dispositifs peuvent être réglementaires ou contractuels, mais doivent être pris en compte dans un projet de développement territorial qui associe les activités humaines à la pérennité des ressources.

Sur le territoire de la communauté de communes Coeur de Charente, ont été répertoriés :

- Des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique
- Des sites Natura 2000
- Des sites classés ou inscrits pouvant être rattachés à une problématique environnementale.
- Des sites gérés par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN)

### 2.1 Les ZNIEFF

Les ZNIEFF de type 1 sont réparties sur plusieurs types d'écosystèmes :

- Certaines concernent des vallées, avec des prairies humides, des boisements alluviaux, des milieux aquatiques qui contiennent des espèces patrimoniales végétales et animales. On les trouve surtout sur la vallée de la Charente, sur la Tardoire et sur le bassin de l'Aume-Couture.
- Certaines ZNIEFF concernent des massifs forestiers. Elles contiennent des boisements remarquables (hêtraie calcicole par exemple) ou des espèces particulières.
- Quelques ZNIEFF concernent des plaines cultivées, et sont essentiellement décrites pour leur intérêt ornithologique (oiseaux de plaine tels que l'outarde canepetière, busard cendré, oedicnème criard, bruant ortolan....)
- Plusieurs ZNIEFF se trouvent sur des pelouses calcicoles à orchidées sauvages.

#### **Qu'est-ce qu'une ZNIEFF?**

Il s'agit d'une zone naturelle, inscrite à un inventaire, dont l'intérêt repose sur la présence d'habitats, d'espèces végétales ou animales rares et/ou menacées. Il existe 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : espaces de superficie souvent limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.
- Les ZNIEFF de type II : Espaces formant de grands ensembles naturels, biologiquement riches et en bon état de conservation, ou présentant de très fortes potentialités biologiques.
- Sur le plan juridique, les ZNIEFF ne bénéficient d'aucune protection réglementaire. Elles constituent un inventaire du patrimoine naturel, le plus exhaustif possible, qui doit être pris en compte dans les documents d'aménagement du territoire, a fortiori lorsqu'elles contiennent des espèces protégées disposant d'une réglementation stricte.

La jurisprudence précise d'autre part que si une ZNIEFF n'est pas de nature à interdire un aménagement, sa présence est un élément révélateur d'un intérêt biologique qui doit être pris en compte.

Toutes les ZNIEFF sont décrites et disponibles sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Les ZNIEFF de type 2, au nombre de 5, sont de vastes ensembles naturels. Elles peuvent intégrer dans leur périmètre des ZNIEFF de type 1. Sur le territoire de la communauté de communes Coeur de Charente, on trouve :

- 2 zones concernant des plaines ouvertes (Bessé, Charmé, Barbezières)
- 1 zone forestière (à l'est) qui regroupe des massifs forestiers et une vallée.
- 1 zone strictement forestière, qui se trouve surtout dans les Deux-Sèvres et ne concerne le territoire de la communauté de communes Coeur de Charente que par la commune des Gours.
- 1 zone strictement alluviale qui englobe toute la vallée de la Charente en amont d'Angoulême.

**Bien que n'ayant pas de portée réglementaire, les ZNIEFF sont des sites à préserver, qui doivent être intégrés en tant que tels dans les documents d'urbanisme. Il est essentiel que le développement envisagé ne porte pas atteinte à ces espaces ni aux espèces qu'ils contiennent.**

## 2.2 Les sites Natura 2000

Le territoire de la communauté de communes Coeur de Charente possède, en totalité ou en partie, 3 sites Natura 2000.

### - La vallée de la Charente en amont d'Angoulême (site FR5412006)

Désignée en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive européenne « Oiseaux », elle contient également 4 habitats et 16 espèces animales (dont 2 prioritaires) d'intérêt communautaire au titre de la directive européenne « Habitats ». Ce site englobe la totalité du lit majeur de la Charente entre Angoulême et Mouton.

### - La plaine de Villefagnan (site FR5412021)

Ce site est l'une des 8 zones à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il abrite près de 10 % des effectifs régionaux de cette espèce. Il contient également 19 espèces aviennes d'intérêt communautaire dont 3 atteignent des effectifs remarquables. Ce site n'est représenté ici que sur les communes de Bessé et Charmé.

### - Les plaines de Barbezières à Gourville (site FR5412023)

Également considéré comme site majeur pour l'Outarde canepetière (7 % des effectifs régionaux) et les oiseaux de plaine (13 espèces d'intérêt communautaire), ce site forme un vaste ensemble avec le site voisin situé en Charente Maritime (plaine de Néré à Bresdon).

#### **Qu'est-ce qu'un site Natura 2000 ?**

Le réseau Natura 2000 a été mis en place par l'Union Européenne, sur la base de 2 directives, afin d'assurer la conservation des habitats et des espèces les plus rares et menacées. Transcrit dans la législation de chaque pays, ce réseau s'est traduit en France par la création de Zones de Protection Spéciales (ZPS, issues de la directive « Oiseaux » de 1979) et de Zones spéciales de Conservation (ZSC, issues de la Directive « Habitats » de 1992). Ces sites, souvent gérés de façon contractuelle, bénéficient cependant d'une protection réglementaire (tout projet les concernant doit faire l'objet d'une étude d'incidence), et disposent d'un document d'objectifs (DOCOB) qui précise les activités possibles ou non sur leur territoire.

## 2.3 Les sites classés / inscrits

En dehors de sites identifiés dans cette catégorie pour leur patrimoine humain, culturel, historique ou architectural, 3 sites relevant de cette réglementation peuvent être rattachés à des éléments naturels, essentiellement paysagers, mais pouvant présenter des enjeux biologiques :

- **Les îles de Mansle** site classé le 28/01/1944, comprenant 19 parcelles dans la vallée de la Charente.
- **Les platanes de Montignac s/Charente** site inscrit le 26/12/1968, comprenant une allée de 62 platanes
- **Le lieu-dit « Bellevue » à Chenommet** site inscrit le 23/11/1953, comprenant des parcelles dans la vallée de la Charente
- **Le bourg de Tusson** site inscrit le 30/01/1979
- **Le moulin de Bissac sur La Chapelle et Ambérac** site inscrit le 09/12/1942, comprenant des parcelles dans la vallée de la Charente.

### **Qu'est-ce qu'un site classé ou inscrit ?**

**Site classé** : Site à caractère culturel, historique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est utilisée notamment dans le cadre de la protection d'un paysage, considéré comme remarquable ou exceptionnel. Sur un site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux sont soumis à autorisation préalable du ministère chargé des sites, après avis de la direction régionale de l'environnement (DREAL), du service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

**Site inscrit** : Site présentant les mêmes caractères que précédemment, nécessitant sa conservation. La réglementation est allégée, les projets de travaux devant être portés à connaissance de l'administration, l'architecte des bâtiments de France (ABF) émettant un avis simple (sauf permis de démolir). Le site inscrit est souvent une étape dans la procédure de classement.

## 2.4 Les sites du Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN)

### **- Le marais de Saint-Fraigne**

Ensemble marécageux d'une quarantaine d'hectares, le marais de Saint-Fraigne constitue une tourbière alcaline alluviale de fort intérêt patrimonial. Il se développe aux abords immédiats de l'Aume. Autrefois drainées et mises en culture, plusieurs parcelles ont retrouvé leur caractère de zone humide, et depuis la mise en gestion écologique par le CREN, plusieurs espèces rares, comme la gratiole officinale, le cuivré des marais ou la loutre, ont recolonisé ce site.

### **- Les prairies de Vouharte**

Plusieurs parcelles prairiales dans la vallée de la Charente font aujourd'hui l'objet d'une gestion adaptée (fauche tardive notamment) pour assurer une recolonisation potentielle par le rôle des genêts, et conserver les éléments patrimoniaux existants (chauves-souris, libellules, papillons...).

### **- Les prairies de Villorioux**

Toujours dans la vallée de Charente, et toujours pour la conservation de l'habitat du rôle des genêts, espèce menacée au niveau mondial, plusieurs parcelles de prairies alluviales bénéficient de la gestion écologique du CREN, avec l'appui de l'Europe dans le cadre du réseau Natura 2000.



*Prairies de Vouharte – Charente Nature*

### **Qu'est-ce que le CREN ?**

Le Conservatoire des Espaces Naturels existe en Poitou-Charentes depuis 1993. Structure associative regroupant les différents acteurs de l'environnement, il œuvre, par acquisition et gestion de sites, pour connaître, protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel de la région.

En Charente, le CREN intervient sur plus de 25 sites, pelouses calcaires, prairies alluviales, marais, boisements, et assure ainsi la conservation de plusieurs centaines d'hectares.

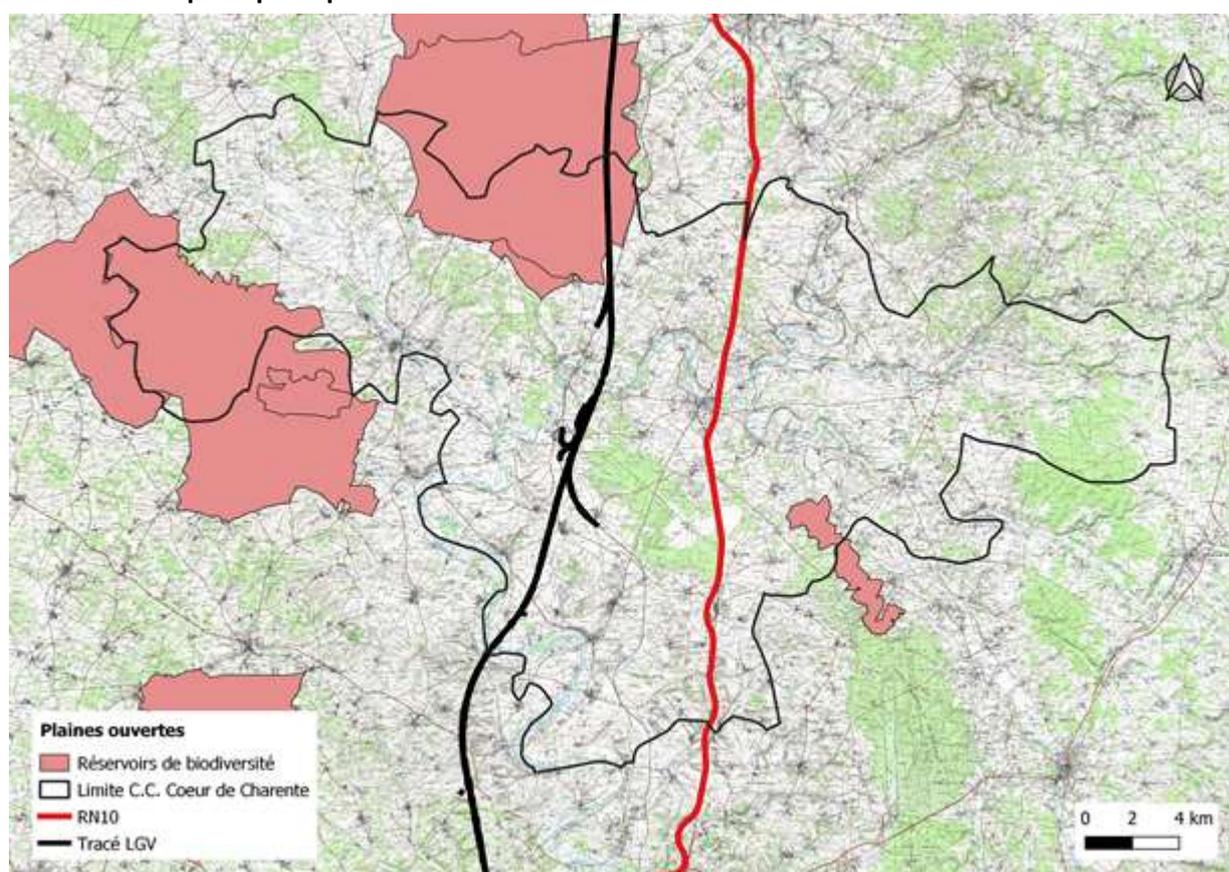
Les sites du CREN ne bénéficient d'aucune mesure de protection réglementaire, sauf s'ils se trouvent en réserve naturelle régionale (RNR) ou en APPB. Il nous paraît cependant nécessaire de faire figurer ici ceux qui se trouvent sur le territoire de la communauté de communes Coeur de Charente.

### 3 Les milieux naturels et semi-naturels et la flore

#### 3.1 Des milieux agricoles marqués par une culture céréalière intensive

Le territoire de la CDC Cœur de Charente, à dominante rurale, a évolué au cours des 50 dernières années. Le réaménagement foncier de nombreuses communes, l'abandon progressif de l'élevage, les nouveaux outils et les nouvelles pratiques agricoles ont transformé les paysages et les milieux naturels. L'agrandissement des parcelles, la régression du maillage de haies, l'augmentation de l'usage des produits chimiques, l'évolution de l'assolement ont provoqué une diminution de la biodiversité, qu'il s'agisse d'un aspect qualitatif (nombre d'espèces) ou quantitatif (nombre d'individus par espèce). Cela conduit à un délitement de l'état de conservation et de l'équilibre des écosystèmes, à un relâchement des réseaux trophiques et à un appauvrissement du patrimoine naturel. Cependant, les études montrent que non seulement il reste encore des secteurs intéressants, mais que le potentiel existe pour qu'une renaturation soit possible. Plusieurs stations d'espèces autrefois répandues sont toujours présentes, qui favoriseraient une recolonisation. C'est tout l'enjeu du PCAET que de prévoir un développement des activités humaines compatible avec une augmentation de la biodiversité.

**Carte des principales plaines ouvertes de la CDC Cœur de Charente :**



### 3.2 Les bois et les forêts, reliques d'un lointain passé

Cette vaste zone de plaine aujourd'hui densément cultivée était, il y a très longtemps, avant le développement de l'agriculture, entièrement recouverte de forêts. Les premiers défrichements remontent sans doute à au moins 3000 à 4000 ans. La nature des boisements résiduels tient avant tout au sol. Calcaire et très drainant, il supporte essentiellement du chêne pubescent, comme à Tusson. Plus riche, légèrement décalcifié, il offre çà et là des espaces pour le hêtre, essence pourtant montagnarde, mais qui trouve en certains endroits, dans la Boixe, à Tusson ou encore à Anville, des conditions favorables. Argileux, le sol héberge alors le chêne pédonculé ou le chêne sessile, le charme, et comme dans les boisements plus à l'est, dans la forêt de Belair, le châtaignier.

Sur ce territoire sec, les landes et les plantations de pins (maritimes, sylvestres...) sont rares (sauf à la marge Est vers Cellesrouin). Ce territoire est d'autre part traversé du sud-est au nord-ouest, par les reliques de l'ancienne « Sylve d'Argenson », vaste massif reliant La Braconne à Chizé, caractérisé par la hêtraie calcicole. Enfin, signalons les boisements particuliers qui couvrent certaines pentes abruptes, orientées au nord, dans la vallée de la Charente, notamment vers Mouton et Lichères. Dominés par le tilleul et l'érable, ces boisements forment un habitat original à affinités montagnardes, avec des plantes rares dans la région, comme l'épiaire des Alpes (*Stachys alpina*) ou la lathrée écaillée (*Lathraea squamaria*).

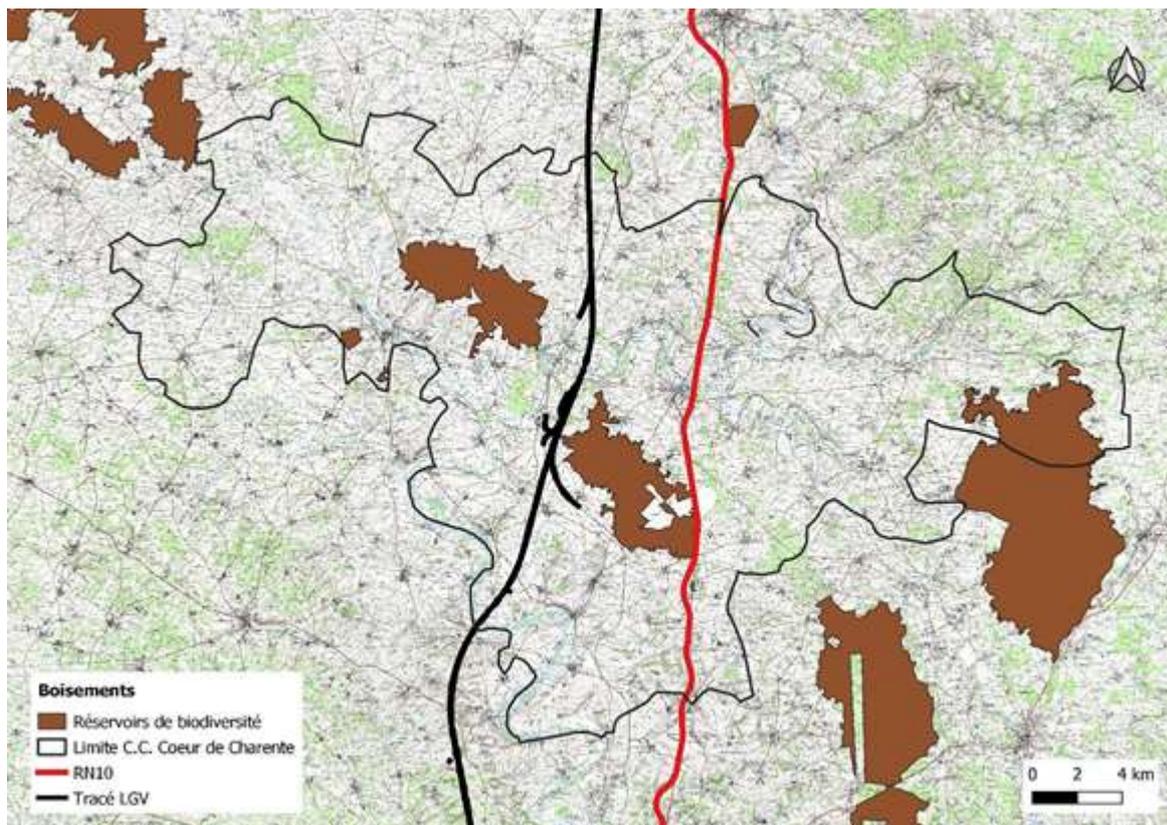


Forêt de Belair – Charente Nature



Forêt de Tusson – Charente Nature

#### Carte des boisements patrimoniaux de la CDC Cœur de Charente :



### 3.3 Les zones humides et les milieux aquatiques, espaces de production biologique intensive

Sur le territoire de la CDC Coeur de Charente, les terrains perméables, dominants, ne conservent que difficilement l'eau en surface. Cette ressource est donc moins abondante ici que sur des territoires proches, mais plus imperméables, et donc d'autant plus précieuse, pour les humains comme pour les autres espèces vivantes. S'il existe bien quelques points d'eau isolés (mares, anciennes carrières...) l'élément aquatique structurant est ici le fleuve Charente, renforcé par ses affluents. A l'ouest, dans la plaine, de faibles, mais vastes dépressions (vallées de l'Aume et de la Couture) étaient jusqu'à une date récente des zones d'épandage de crues, reliques de riches marais alcalins. Seuls de minuscules lambeaux, hébergeant cependant encore des espèces rares, subsistent aujourd'hui.

La vallée de la Charente était autrefois renommée pour la qualité des fourrages produits par ses prairies. Ces milieux humides riches en plantes ont régressé au profit de la maïssiculture, et les parcelles encore existantes justifient aujourd'hui, avec les quelques boisements d'aulnes et frênes encore présents, le classement de la vallée comme zone de valeur européenne. Les prairies alluviales sont souvent associées à des milieux encore plus hygrophiles, composés de plantes herbacées hautes, adaptées à la teneur en eau du sol, appelées hélrophytes (roseaux...). Sur de petites surfaces ou des linéaires de berge, ces hélrophytes forment des espaces riches et protecteurs, à l'instar des « mégaphorbiaies » groupements végétaux proches sur le plan paysager, qui sont une transition entre la rivière et la forêt (le cortège de plantes y est caractéristique, avec la grande salicaire, la guimauve officinale, l'eupatoire chanvrine, la reine des prés...).

Enfin selon le débit des cours d'eau, la nature des fonds, l'oxygénation, divers herbiers aquatiques se développent, qui jouent un rôle important pour la faune, mais aussi pour l'épuration des eaux et le fonctionnement de l'écosystème aquatique.



Vallée de la Charente – Charente Nature



Marais de Saint-Fraigne – Charente Nature

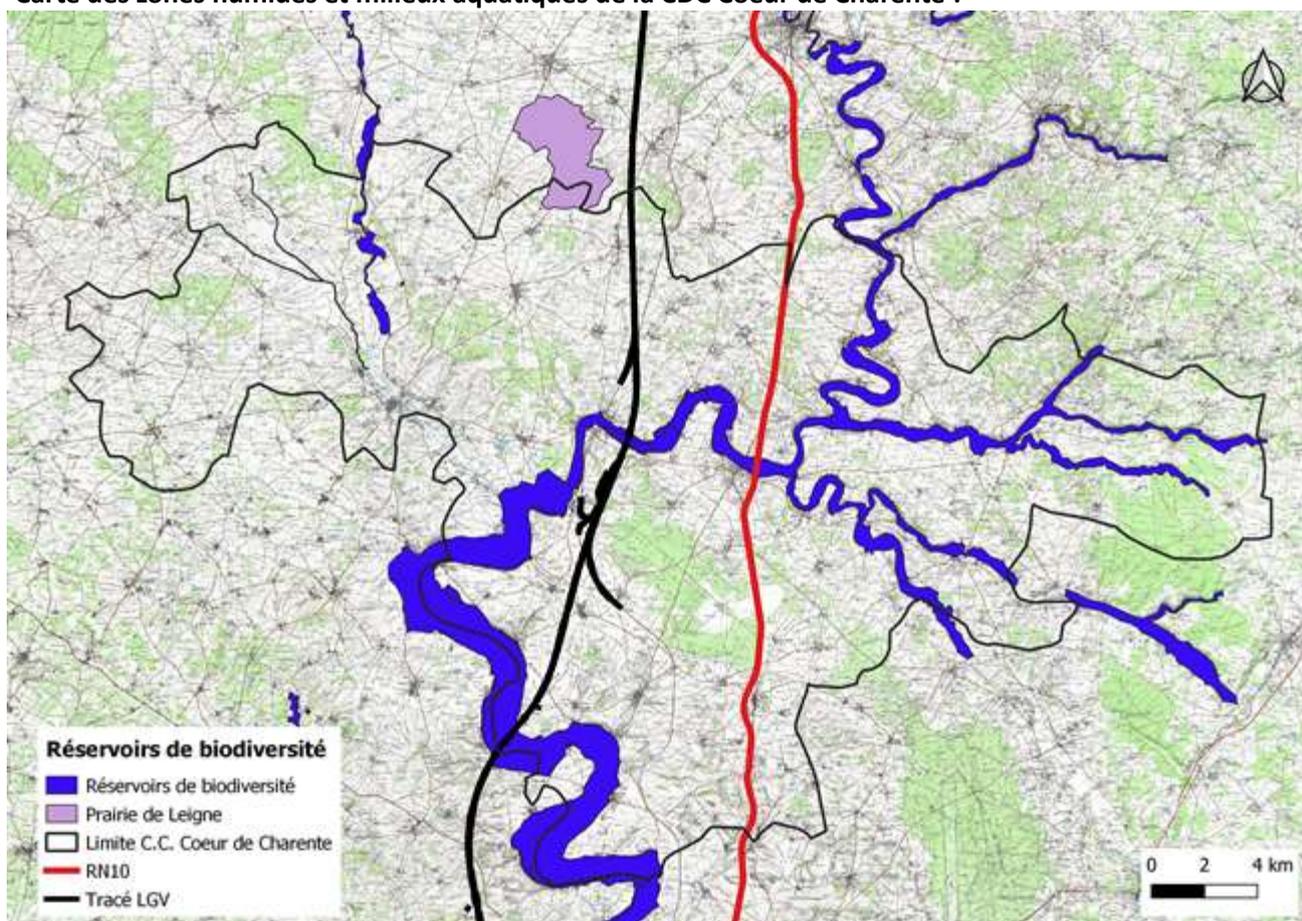
#### **Zoom sur le site de Saint-Fraigne et la gratiole officinale**

Le Marais de Saint-Fraigne est situé dans la vallée de l'Aume, immédiatement en aval du bourg de Saint-Fraigne. Entièrement drainé et mis en culture dans les années 60, il « renaît » à partir de 1998 grâce à un partenariat entre le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Aume-Couture, les agriculteurs locaux acteurs volontaires de cette restauration, le Conservatoire régional des Espaces Naturels et Charente Nature. 16 ans plus tard, géré par le CREN et des exploitants locaux, ce marais a retrouvé des habitats « naturels », comme en témoigne le retour d'espèces patrimoniales remarquables comme la gratiole officinale (*Griatiola officinalis*). Cette plante protégée au niveau national en raison de sa grande rareté,



participe à un cortège floristique qui comprend d'autres plantes caractéristiques de ces prairies hygrophiles longuement inondables, parfois tourbeuses, que l'on espère voir également revenir (des stations proches existent encore) : renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*ranunculus ophioglossifolius*) présente également dans la vallée de l'Aume, gaillet boréal (*Galium boreale*), gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) et sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*) présents dans le marais de Leigne-Raix...

### Carte des zones humides et milieux aquatiques de la CDC Coeur de Charente :



#### 3.4 Les pelouses calcicoles riches de plantes et d'insectes, témoins du pâturage extensif ancien

Ces espaces herbacés, semi-naturels, résultent de l'activité agropastorale au cours des siècles passés. Les troupeaux, sédentaires ou itinérants, ont façonné les zones les plus pentues, bloquant par leur action le développement des végétaux ligneux. Il en résulte des espaces de véritables pelouses, à la couverture végétale strictement herbacée, composée souvent de plantes annuelles, qui survivent en partie à l'état de graine, ou des plantes dites « géophytes » ou « hémicryptophytes » qui passent l'hiver soit dans le sol, soit seulement à l'état de rosette de feuilles basse, toutes plantes qui résistent aux conditions difficiles dans de tels milieux (sol peu épais, sécheresse, broutage...). On observe ainsi un cortège végétal très original, avec des plantes rares et remarquables, souvent d'origine méridionale ou steppique, en particulier de nombreuses variétés d'orchidées sauvages.

Cet habitat est en général peu développé et occupe de faibles surfaces. D'autre part, en raison de l'abandon de la pâture libre, il s'est fortement raréfié, et les coteaux qui l'hébergeaient ont vu proliférer progressivement des arbustes, puis des arbres. C'est l'évolution naturelle sous notre latitude, et ce milieu particulier illustre bien le postulat qui dit que l'activité humaine peut aussi être source de diversité biologique. Sur ce territoire, ces habitats patrimoniaux n'auraient pas existé sans l'homme.

Si on trouve encore ici de nombreuses parcelles de « pelouses », la plupart sont de très faible superficie et en mauvais état de conservation. Seuls quelques sites peuvent être considérés comme de véritables réservoirs de biodiversité, mais les autres peuvent être potentiellement restaurés, et participent en tout cas à la trame verte comme corridors pour de nombreuses espèces, végétales et animales (criquets, sauterelles, papillons...)



Coteau du Peu Saint-Jean – Charente Nature

***L'euphraise de Jaubert, une endémique française***

*L'euphraise de Jaubert (Odontites jaubertianus) est une plante annuelle de la famille des Orobanchacées. Cette plante, qui atteint en moyenne 30 à 40 cm, présente un aspect ramifié, avec de petites feuilles linéaires et des fleurs soit blanc rosâtre, soit jaunes. Elle fleurit tardivement, en août-septembre, dans les milieux ouverts, secs et herbacés. Sa protection nationale provient d'une part de sa rareté, d'une certaine instabilité (les stations et le nombre des individus varient selon les années), mais surtout de son caractère d'endémisme : l'Euphraise de Jaubert n'est présente sur la planète que sur le territoire français, et notamment dans sa partie ouest. Plusieurs sites de Charente l'hébergent, et en particulier les espaces ouverts autour des massifs forestiers de Boixe et de Tusson.*



Euphraise de Jaubert – Charente Nature

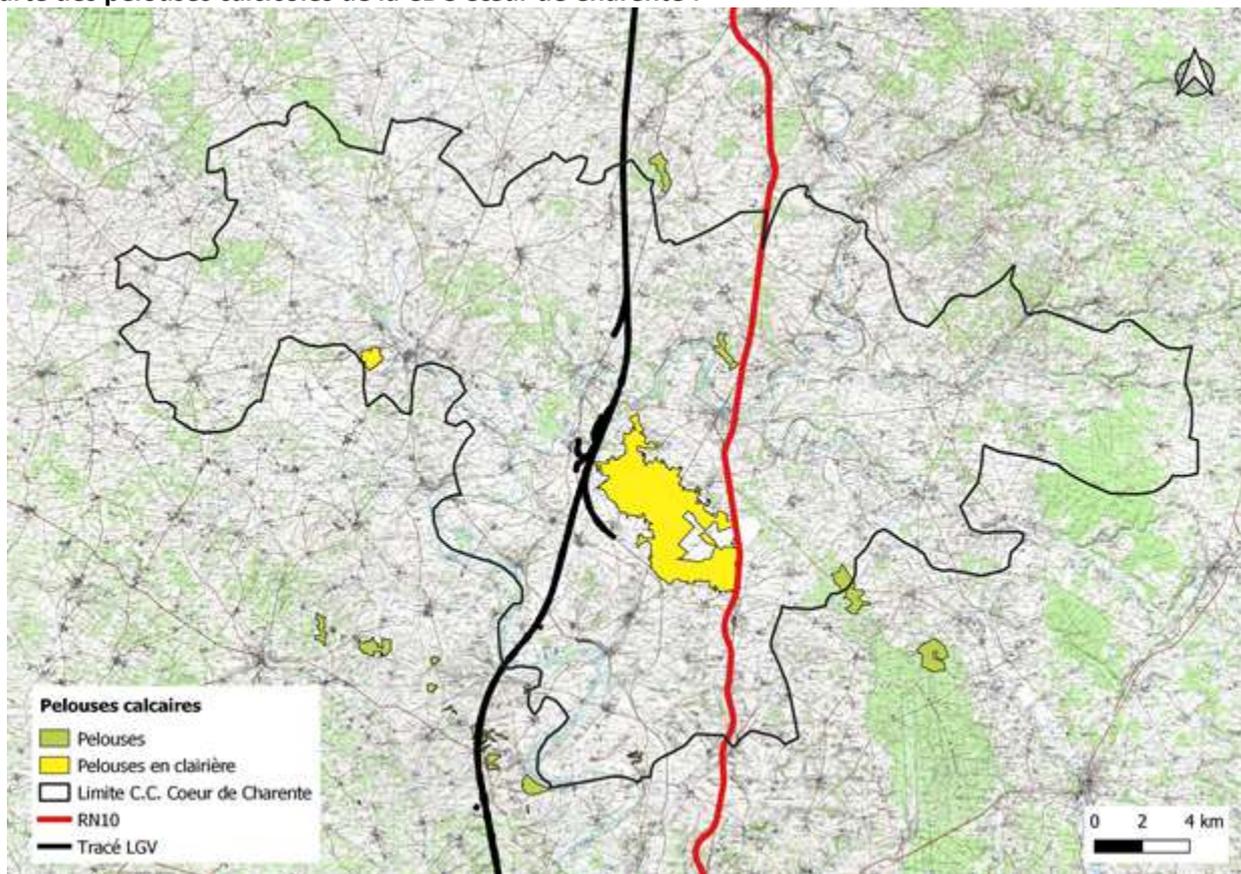
***L'ophrys de Saintonge, nouvelle espèce de la flore mondiale***

*Si les pelouses calcicoles constituent un habitat remarquable reconnu au niveau européen, leur caractère patrimonial est renforcé par la présence d'orchidées, qui donne, au sein du réseau Natura 2000, une valeur prioritaire. Vers 1990, un petit ophrys, présent sur certains coteaux de la région et ressemblant fort à l'ophrys bécasse (Ophrys scolopax), attire l'attention de naturalistes locaux, en particulier le Charentais Jean-Michel Mathé, professeur de Sciences Naturelles et orchidophile passionné. La particularité de cette plante est sa période de floraison, beaucoup plus tardive que O. Scolopax (juillet au lieu de mai). D'autres différences apparaissent, l'étude montre l'impossibilité qu'il s'agisse d'une même espèce et, en 1994, cette plante charentaise est décrite scientifiquement et adoptée comme nouvelle par la communauté internationale sous le nom d'Ophrys de Saintonge (Ophrys santonica JM Mathé et F Merki)*



Ophrys de Saintonge – Charente Nature

Carte des pelouses calcaires de la CDC Cœur de Charente :



### 3.5 À propos du bocage

Après analyse des données recueillies dans le cadre du SRCE, le bocage n'a pas de réalité sur ce territoire. Sauf cas particulier localisé et ponctuel, il n'existe pas d'ensemble fonctionnel de grande surface regroupant des habitats prairiaux entourés d'un maillage de haies denses.

## 4 La faune patrimoniale

La faune sauvage de la CDC Coeur de Charente est caractéristique des plaines de l'ouest atlantique européen. Les différents habitats qui composent ce territoire offrent encore une diversité de gîtes et de lieux d'alimentation pour un grand nombre d'espèces, certaines étant particulièrement rares et menacées. Les milieux humides et aquatiques, peu denses, concentrent cependant une partie importante de cet ensemble faunistique, en particulier la vallée de la Charente qui conforte à l'intérieur l'axe migratoire ouest européen centré sur la côte atlantique. Les plaines appartiennent au complexe agricole du Centre-ouest de la France qui héberge encore un cortège assez complet des oiseaux de plaine, alors que les boisements et les milieux calcicoles ouverts enrichissent la vie sauvage en insectes ou en chauves-souris.

Tout cela constitue des enjeux écologiques forts. La conservation et la valorisation du patrimoine naturel faunistique doivent être prises en compte dans le projet du PCAET, au même titre que les enjeux économiques et sociaux. Le transmettre dans de bonnes conditions aux futures générations est une responsabilité à prendre dans le cadre des schémas d'aménagement, en proposant d'intégrer aux différents projets les mesures de protection et de circulation des espèces, comme le permet la trame verte et bleue.

### 4.1 Les mammifères

#### Les chauves-souris

L'étude des chauves-souris, en Europe, a fortement progressé au cours des dix dernières années. De nouvelles espèces ont été décrites, à la lumière des enregistrements ultrasoniques notamment. Actuellement, les naturalistes charentais ont identifié sur le territoire de la CDC Coeur de Charente 20 espèces différentes de ces petits mammifères volants, dont la biologie particulière et le rôle déterminant qu'ils jouent dans la régulation des populations d'insectes expliquent la protection totale dont ils jouissent, en France comme dans toute l'Europe.

Ce groupe est moyennement représenté, en nombre d'individus, sur ce territoire, en dehors de certaines zones. Les espaces de grande culture sont défavorables. L'absence de grandes cavités naturelles contribue également à cette rareté. Néanmoins, le bâti rural, encore bien présent, offre des gîtes intéressants, combles d'églises, granges, tout comme les ponts, les châteaux, les maisons, pour peu que des ouvertures soient maintenues pour leur circulation.

Les cavités souterraines, abris de prédilection pour un grand nombre d'espèces, surtout en hiver, sont peu nombreuses ici. Quelques-unes cependant, de faible profondeur, existent le long de la Charente ou près du karst de La Rochefoucauld, sur les communes d'Aussac-Vadalle ou Saint-Angeau, vers la bordure sud-est du territoire. Elles n'abritent que peu d'espèces et peu d'individus (petits rhinolophes, barbastelles, murins divers...)

Certaines espèces, arboricoles, affectionnent les cavités forestières. Les colonies sont cependant peu nombreuses, toujours de petite taille, et dépendent de la présence de vieux arbres, forés par les pics le plus souvent, ou de fissures naturelles.

La restauration des populations de chauves-souris est un enjeu fort du continent européen. Insectivores stricts, toutes les espèces de chauves-souris consomment en été jusqu'à la moitié ou plus de leur poids en insectes (papillons, moustiques, mouches... - une pipistrelle de 7 grammes peut dévorer jusqu'à 60 000 insectes en un été).

La prise en compte de ces populations de chiroptères est indispensable dans les différents projets d'aménagement ou d'infrastructure, en particulier les parcs éoliens.



*Grand Murin en hibernation –  
Charente Nature*

## Les autres mammifères sauvages

De nombreuses espèces, en général communes, fréquentent le territoire de la CDC Coeur de Charente. La plupart sont bien connues des habitants : chevreuil (*Capreolus capreolus*), sanglier (*Sus scrofa*), renard (*Vulpes vulpes*), lièvre (*Lepus europaeus*), lapin (*Oryctolagus cuniculus*), hérisson (*Erinaceus europaeus*), taupe (*Talpa europaea*), Écureuil (*Sciurus vulgaris*)... D'autres sont plus secrètes, comme la Genette (*Genetta genetta*) ou la loutre (*Lutra lutra*). Certains mustélidés (martre, putois, hermine, belette) restent eux aussi discrets, sauf peut-être la fouine (*Martes foina*) bien connue dans les campagnes. La répartition est parfois localisée, comme celle du cerf élaphe (*Cervus elaphus*) cantonné essentiellement dans les massifs forestiers de l'est, en particulier en forêt de Belair.

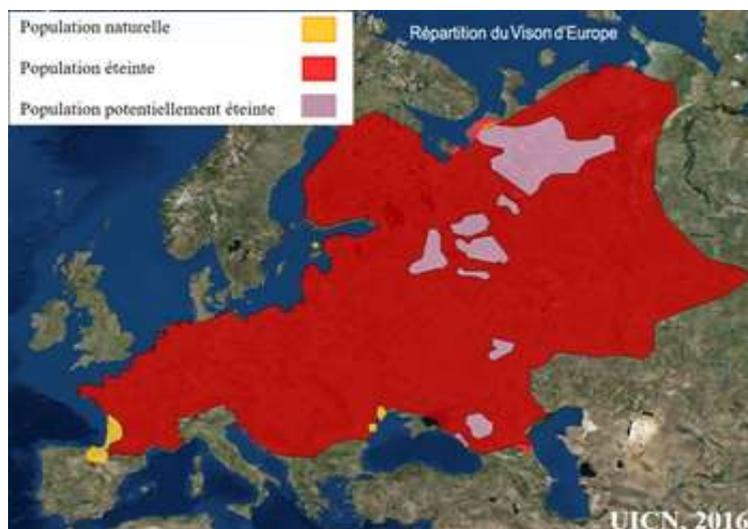
Les micromammifères sont eux aussi répandus dans les bois et les champs : campagnols, mulots, souris, musaraignes et crocidures sont nombreux et entrent dans le régime alimentaire de plusieurs prédateurs.

Si certaines espèces, souvent introduites, sont indésirables (ragondin, rat musqué, vison d'Amérique) d'autres sont attendues et espérées par les biologistes, marquant par leur présence l'enrichissement de la faune locale. Ainsi en est-il du vison d'Europe (*Mustela lutreola*),

### **Une espèce remarquable retrouvée sur le territoire de Coeur de Charente : le vison d'Europe**

*Ce petit mammifère carnivore est l'une des espèces les plus menacées d'Europe. Encore présente dans le Sud-Ouest de la France, elle vit notamment dans le bassin de la Charente. Le vison semblait avoir disparu au nord d'Angoulême, mais fin 2016, dans le cadre des études de mesures compensatoires pour la LGV, Charente Nature le redécouvrait sur Vouharte. Depuis, plusieurs individus ont été observés en 2018, la présence de mâles et de femelles laissant penser à une population viable, la plus au nord de cette aire extrêmement restreinte de répartition, qui donne une grande responsabilité pour la conservation de ce mustélidé, qui bénéficie d'une protection européenne, d'un plan national d'action et d'un programme LIFE.*

Carte de répartition mondiale du vison d'Europe



Vison d'Europe - (Charente Nature)

## 4.2 L'avifaune

### Les oiseaux nicheurs

Les nombreuses espèces d'oiseaux qui peuplent la campagne de la CDC Coeur de Charente sont parfois ubiquistes, mais peuvent souvent se répartir selon les grands ensembles écologiques.

Dans les milieux forestiers, les rapaces diurnes et nocturnes, les pics, les pigeons et tourterelles, les passereaux sont les groupes dominants. Parmi eux, plusieurs espèces patrimoniales occupent ce territoire : Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) ou Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) se reproduisent dans les vieux boisements, plutôt en partie centrale des massifs forestiers. En forêt de Boixe notamment, on observe un ensemble important de ces espèces forestières, avec la chouette hulotte (*Strix aluco*), le hibou moyen-duc (*Asio otus*), le pic noir (*Dryocopus martius*), l'engoulevent (*Caprimulgus europaeus*),...

**Les grandes plaines ouvertes** sont le domaine de l'Outarde canepetière (*Otis tetrax*), de l'Oedicnème criard (*Burhinus oediconemus*), des busards cendrés (*Circus pygargus*), saint-martin (*Circus cyaneus*) et parfois des roseaux (*Circus aeruginosus*). On y observe également la caille des blés (*Coturnix coturnix*) et très localement encore (secteurs de Charmé ou de Barbezières) le rare bruant ortolan (*Emberiza hortulana*). Enfin, depuis quelques années, on note l'apparition d'une espèce remarquable qui semble s'adapter progressivement aux cultures, en particulier au colza, la gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*).

On observe toutefois que ces espèces sont localisées et qu'elles n'exploitent pas la totalité des territoires apparemment disponibles. La régression de cette répartition trouve ses causes dans l'évolution des pratiques culturales, notamment l'augmentation de l'usage des produits phytosanitaires qui entraîne la diminution des sources de nourriture, mais aussi l'augmentation de la taille des parcelles, l'absence de zones refuges...



*Circaète Jean-le-Blanc – Charente Nature*



*Oedicnème criard – Charente Nature*

**Les zones de pelouses, les friches et les prairies sèches**, riches en insectes, sont avant tout des terrains de chasse pour les oiseaux. On y observe cependant en reproduction, pourvu qu'il y ait quelques arbres, la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le tarier pâtre (*Saxicola torquata*), commun autrefois, rare aujourd'hui, et exceptionnellement le pipit rousseline (*anthus campestris*), espèce patrimoniale d'origine steppique.

**Les milieux aquatiques et les zones humides**, essentiellement alluviaux sur ce territoire, offrent encore des espaces favorables pour la reproduction de nombreuses espèces patrimoniales. Les berges des rivières hébergent le martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) ou plus rarement les hirondelles de rivage (*Riparia riparia*). Les boisements alluviaux de frênes et d'aulnes sont le refuge des hérons, du faucon hobereau (*falco subbuteo*), du milan noir (*Milvus migrans*)... Les prairies encore présentes abritent exceptionnellement le râle des genêts (*Crex crex*) ou la bergeronnette printanière (*Motacilla flava*).

Enfin certains points d'eau localisés dans des gravières attirent le petit gravelot (*Charadrius dubius*).

### **Zoom sur le râle des genêts, menacé au niveau mondial**

Cette espèce était encore bien représentée il y a 30 ans entre Ruffec et Angoulême. Migrateurs au long cours (ils hivernent en Afrique australe) ces oiseaux arrivent chez nous fin avril-début mai. Bien que discrets, leur chant très particulier les trahit la nuit. Ainsi, en 1984, dans les prairies d'Ambérac, pouvait-on entendre jusqu'à 13 mâles ensemble sur quelques dizaines d'hectares.

Aujourd'hui, la voix du râle des genêts s'est pratiquement tue sur ce territoire. Tout au plus reste-t-il chaque année un ou deux individus qui se signalent encore. Cette régression de plus de 80 % en 20 ans s'est produite en bien d'autres lieux, conduisant l'espèce à un véritable danger d'extinction. Cependant tout n'est pas perdu, et la conservation de l'habitat principal, la prairie alluviale de fauche, est une condition indispensable au retour de cet oiseau remarquable.



*Râle des genêts (Crex crex)  
Vallée de la Charente – Charente Nature*

### **Zoom sur une espèce emblématique, l'outarde canepetière**

La région Poitou-Charentes abrite encore l'une des principales populations d'outardes canepetières en France, mais les effectifs ont chuté de plus de 60 % en 20 ans. L'espèce se maintient surtout dans les zones où des mesures agri-environnementales existent, comme les sites Natura 2000.

Migrateur, cet oiseau revient en mars et s'installe en petites colonies lâches, certains mâles pouvant avoir plusieurs femelles. Au cours de leur reproduction, elles ont besoin de couvert dense herbacé, comme les luzernes et les jachères, mais aussi d'espaces dégagés pour les mâles. Fin septembre, tous les individus se regroupent pour entreprendre leur migration vers l'Espagne et l'Afrique du Nord.



*Outarde canepetière – Charente Nature*

## **Les oiseaux migrants et hivernants**

La position géographique de ce territoire, situé sur la bordure est de l'axe migratoire atlantique, les grandes plaines et la vallée de la Charente, sont autant d'éléments favorables à la présence d'espèces migratrices, soit en transit, soit aussi en hivernage. Ce territoire voit donc passer régulièrement de grands oiseaux (milan royal, balbuzard pêcheur, cigognes blanches et noires, grues cendrées...) mais aussi de plus petits (traquets motteux et tarier, gobemouches gris et noir...)

Les oiseaux d'eau stationnent régulièrement, surtout au printemps dans les parcelles inondées des vallées notamment celle de la Tardoire : chevaliers gambette ou aboyeur, bécassines et bécasseaux, gravelots, mais aussi canards comme la sarcelle d'été, font régulièrement halte ici.

En hiver, les plaines accueillent les grandes troupes de vanneaux huppés, auxquels se mêle régulièrement une espèce plus rare, le pluvier doré. La végétation des bords de Charente abrite encore parfois le grand Butor. Toute cette variété d'oiseaux est une grande richesse pour le territoire. Elle est fragile, et doit être prise en compte dans le PCAET.



*Busard cendré mâle – Charente nature*



*Alouette lulu – Charente Nature*

### 4.3 Les reptiles

Un grand territoire comme Coeur de Charente et ses 51 communes, avec une variété assez importante d'habitats, offre gîte et couvert à 9 espèces de reptiles, sur les 15 que compte la région Poitou-Charentes. De l'orvet au lézard vert, dans les lisières forestières sèches ou humides, des couleuvres vipérines ou à collier qui aiment l'eau à la vipère aspic et la rare couleuvre d'Esculape qui préfèrent les milieux boisés plus secs, toutes ces espèces contribuent aux équilibres écologiques, ce qui justifie leur statut de protection. Notons que si la Cistude (*Emys orbicularis*), petite tortue aquatique, n'est pas connue sur ce territoire, sa présence est potentielle (elle est présente près d'Angoulême). Par contre la tortue de Floride est une espèce invasive qui s'observe parfois sur la Charente et doit être éradiquée.



*Vipère aspic – Charente Nature*

### 4.4 Les amphibiens

Malgré un réseau hydrographique moyennement développé et peu de plans d'eau, le territoire possède une faune d'amphibiens assez riche sur le plan spécifique. Les boisements proches des milieux humides abritent la salamandre, le triton marbré, la rainette arboricole, la grenouille agile...

Les plans d'eau et les parties calmes des rivières attirent crapauds et grenouilles, mais aussi rainettes, tritons et salamandres.

L'alyte ou crapaud accoucheur fréquente assidûment de nombreux villages, confondant parfois son chant flûté avec celui du hibou petit-duc, tandis que le crapaud calamite s'observe dans les anciennes carrières pourvues d'un point d'eau.

Notons que des données anciennes dans le secteur de la forêt de Boixe, concernant la coronelle lisse (*Coronella austriaca*) une petite couleuvre de milieu sec, et le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) un petit crapaud coloré vivant dans des ornières temporaires, deux espèces patrimoniales rares, n'ont pas été confirmées récemment.



*Triton marbré – Charente Nature*

## 4.5 Les insectes

Groupe faunistique immense, les insectes sont surtout étudiés par catégories, seules quelques familles et espèces sont suffisamment connues sur le plan de leur biologie et de leur répartition pour que l'on puisse en tenir compte, sur un plan patrimonial, dans une telle étude.

En ce qui concerne le groupe le mieux connu, les libellules ou odonates, inféodées au milieu aquatique, on notera la présence sur le réseau hydrographique de la cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et du gomphe de Graslin (*Gomphus graslini*) surtout sur la Charente, et plus localement, notamment sur les affluents de l'est du territoire, de l'agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*). Au total 48 espèces d'odonates ont été répertoriées sur cette CDC. Ce groupe est un bon indicateur de l'état de conservation des cours d'eau.

Les papillons de jour sont eux aussi assez bien connus. Notons en particulier la présence sur plusieurs côteaux calcaires de l'azuré du serpolet (*Maculinea arion*), ainsi que du cuivré des marais (*Lycaena dispar*) dans certaines prairies humides. Il s'agit d'espèces communautaires, et leur présence est tributaire de celle des plantes-hôtes pour leur chenille, comme l'oseille (*Rumex sp.*) pour le cuivré.

D'autres espèces communautaires sont répertoriées, en particulier chez les coléoptères, comme le lucane cerf-volant ou le grand capricorne, mais aussi la rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) dans les boisements humides de la vallée de la Charente.

Par leur abondance et leur diversité, les insectes contribuent très fortement à la solidité des réseaux trophiques, chaînes alimentaires qui sont le tissu de tout écosystème. La nécessité de relier les grands habitats entre eux trouve sa justification dans le fait que ces espèces, sauf exception, ne se déplacent que sur de faibles surfaces, notamment à l'état larvaire.



*Azuré du serpolet – Charente Nature*



*Rosalie des Alpes – Charente Nature*

## 4.6 Les poissons

La Charente et ses affluents hébergent de nombreuses espèces de poissons. Parmi elles, on distinguera des espèces patrimoniales comme les poissons migrateurs qui remontent le cours du fleuve pour s'y reproduire ou s'y développer (anguilles, aloses feintes, grandes aloses, lamproies...). D'autre part, les vallées peuvent en certains endroits précis accueillir des frayères, notamment pour les brochets. Enfin, certains petits cours d'eau peuvent encore abriter la truite fario, espèce indigène, mais aussi potentiellement les chabots et les goujons.

Les poissons sont de bons illustrateurs des enjeux de connexion écologique, en raison de leur habitat, de leurs exigences écologiques et des problèmes qu'ils rencontrent :

- dégradation de la qualité des eaux
- destruction des frayères
- modification des berges
- modification du régime hydraulique
- obstacles divers (seuils, barrages...)
- espèces invasives prédatrices ou concurrentes....

### **Autres (crustacés, mollusques...)**

Quelques espèces appartenant à d'autres groupes d'invertébrés peuvent être encore citées, soit du fait de leur présence effective, soit en raison de leur présence potentielle.

Au niveau des milieux aquatiques, notons l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), bien présente autrefois, aujourd'hui semble-t-il disparue sur ce territoire, et la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) présente sur le bassin de la Charente, sans que sa présence soit avérée ici.

Enfin, il faut mentionner un petit escargot, la granaire d'Illyrie (*Granaria illyrica*). Cette espèce à répartition sud-alpine et sud-est européenne trouve sur un coteau de la commune de Montignac son unique station actuellement connue dans tout l'ouest de la France, ce qui constitue une énigme biogéographique étonnante, surtout lorsqu'on considère les très faibles aptitudes à la dispersion de ce groupe d'animaux dont les stations éloignées de l'aire principale sont souvent interprétées comme des reliques d'aires autrefois plus vastes.

## 5 Ce qu'il faut retenir de l'état du patrimoine naturel

Ce territoire est caractérisé par l'activité agricole. Tous les paysages sont modelés depuis des siècles par l'homme, dans la plaine comme dans les vallées. Cette activité a certainement enrichi le patrimoine naturel, ouvrant et transformant les milieux, modifiant les réseaux alimentaires, introduisant des espèces nouvelles. Malgré cela, l'homme a aussi progressivement fragmenté les habitats, créé des discontinuités, appauvri la biodiversité par son action mécanique ou chimique sur les milieux et les espèces.

Les habitats et la flore présentent encore des éléments importants du patrimoine naturel. Qu'il s'agisse de boisements, de zones humides ou aquatiques, de prairies, de pelouses et même de cultures, on observe toujours, mais souvent de façon relictuelle, des sites remarquables par leur composition. L'enjeu du PCAET sera d'en favoriser la protection, en particulier dans la plaine, qui a besoin de la diminution progressive des intrants chimiques, de la création de haies et de bandes enherbées.

Dans les forêts, l'enjeu sera sans doute le maintien en mosaïque d'îlots de sénescence entre les parcelles exploitées, la diminution progressive des plantations d'espèces exogènes, l'arrêt du défrichement, et le maintien d'une période de tranquillité printanière.

Les pelouses patrimoniales, peu nombreuses, doivent être entretenues et renforcées par la création ou le maintien de micro-parcelles intermédiaires sur tous les espaces pouvant les supporter (bermes routières, espaces publics péri-urbains, jardins, bandes enherbées du domaine agricole...).

**L'enjeu principal reste les habitats humides et aquatiques.** La qualité et la quantité de l'eau sont les paramètres essentiels au maintien de ces habitats en bon état de conservation. C'est donc la simple application de la directive cadre européenne.

Maintenir une diversité faunistique satisfaisante consiste avant tout à assurer aux espèces les plus fragiles les espaces pour s'abriter, se nourrir et se reproduire. Si on raisonne selon la composition et le fonctionnement actuel des écosystèmes existants ici, **on peut regrouper les enjeux en 4 catégories :**

- **Aider au développement la faune d'invertébrés,** en forte régression dans tous les habitats depuis des dizaines d'années. En reconstruisant la base des pyramides alimentaires, on renforce les réseaux et on favorise le maintien, peut-être la recolonisation des populations de consommateurs secondaires. Pour cela, dans le cadre du PCAET, le cadre des actions proposées doit prendre en compte la diminution des intrants chimiques par les collectivités, les particuliers et les professionnels de l'agriculture et la mise en place des circuits courts de production et de diffusion de l'alimentation humaine.

- **Maintenir et recréer les espaces nécessaires pour s'abriter et se reproduire.** Développer les gîtes naturels ou artificiels pour les chauves-souris, en particulier, est un enjeu fort et assez facile à mettre en œuvre pour chaque projet, qu'il s'agisse de restauration de l'habitat ou de la gestion forestière pour le bois de chauffage par exemple. Sur un plan urbanistique, outre la limitation de la consommation de l'espace, les aménagements doivent prévoir la libre circulation des espèces et leur possible installation dans ou à proximité des terrains constructibles. C'est ainsi vrai pour les oiseaux, l'exemple des hirondelles illustre clairement le propos.

- **Renaturer, reconstruire en particulier les habitats humides et aquatiques.** Favoriser chaque fois que possible la remise en prairie des vallées, la plantation de haies hautes ou basses, la protection des berges, l'évolution naturelle des boisements. Prévoir pour cela dans le PCAET la nécessité de compensation, lorsqu'une action dégrade le milieu, elle doit intégrer une restauration au moins équivalente.

- **Recréer du lien spatial.** L'activité humaine génère du mitage, de la fragmentation pour les habitats et la faune. Chaque action nouvelle doit proposer les mesures nécessaires pour éviter ou compenser cet effet, et des actions spécifiques peuvent être envisagées par la collectivité pour reconstruire des continuités écologiques. C'est tout l'enjeu de la trame verte et bleue décrite ci-après. La plupart des animaux, terrestres bien sûr, mais aussi aquatiques et même volants ont besoin d'espaces relais pour leurs déplacements, ce qui favorise en particulier le brassage génétique et la diversité.

**Enfin, partager l'espace, mais aussi partager le temps.** Sans que cela ait un coût élevé, prévoir dans les milieux et pour les espèces les plus fragiles une diminution de certains dérangements lors des périodes les plus sensibles de leur cycle biologique. Par exemple, limiter les coupes de bois au printemps dans les forêts. Réduire, pour les particuliers ou les collectivités, la périodicité des actions de tonte ou de taille en cette même période....Intervenir judicieusement dans le temps peut être parfois aussi productif biologiquement que limiter son action dans l'espace. C'est aussi diminuer sans doute la consommation d'énergie si ces actions sont réduites.

## 6 La trame verte et bleue

### Définition

La trame verte et bleue est un dispositif stratégique de l'État, issu du Grenelle de l'Environnement. C'est un réseau écologique formé de continuités terrestres et aquatiques, qui constitue un outil d'aménagement durable, contribuant à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et à restaurer ses capacités d'évolution, et à préserver les services rendus, en prenant en compte les activités humaines.

*La trame verte et bleue est issue du processus du Grenelle de l'Environnement. On y distingue :*

***Aux termes des dispositions du II de l'article L. 371-1 du code de l'environnement, une trame verte, composante terrestre de la trame, qui comprend :***

- *Tout ou partie des espaces protégés au titre du livre III et du titre Ier du livre IV du code de l'environnement, et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;*
- *Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces précédemment cités ;*
- *Les surfaces en couvert végétal permanent mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement.*
- 

***Aux termes des dispositions du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement, une trame bleue, composante aquatique de la trame, qui comprend :***

- *Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés par arrêté préfectoral de bassin, pris en application des 1° et 2° du I de l'article L. 247-17 du code de l'environnement ;*
- *Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs de qualité et de quantité des eaux qui fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et notamment les zones humides d'intérêt environnemental particulier mentionnées à l'article L. 311-3 du code de l'environnement ;*
- *Des compléments à ces deux premiers éléments identifiés comme importants pour la préservation de la biodiversité.*
- 

*La composante aquatique de la TVB doit être appréciée à la fois selon la continuité longitudinale des cours d'eau, mais aussi par la continuité latérale entre les masses d'eau et les milieux humides annexes.*

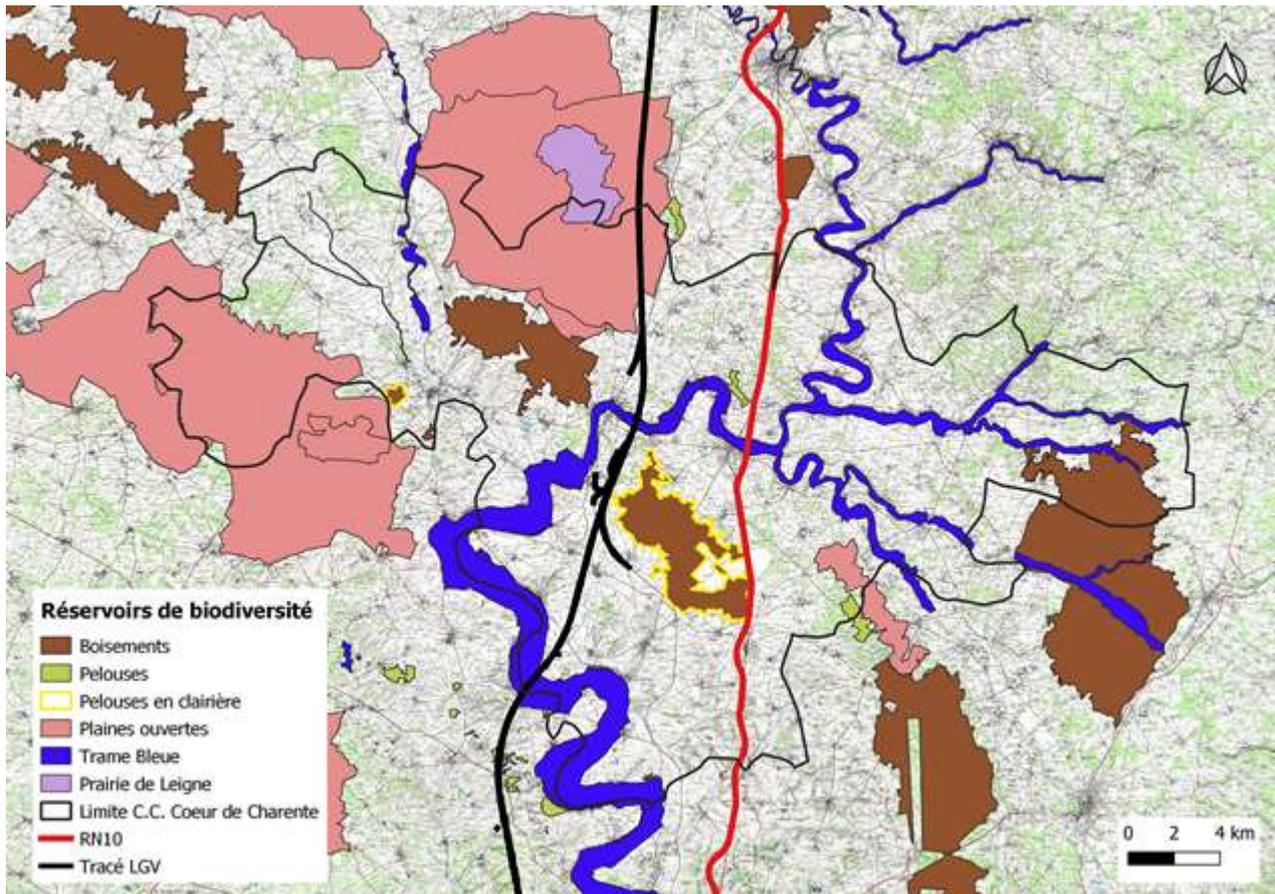
### La trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté de communes Coeur de Charente

Une trame assez précise a été élaborée dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale du Ruffécois (SCoT), qui a pris en compte le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

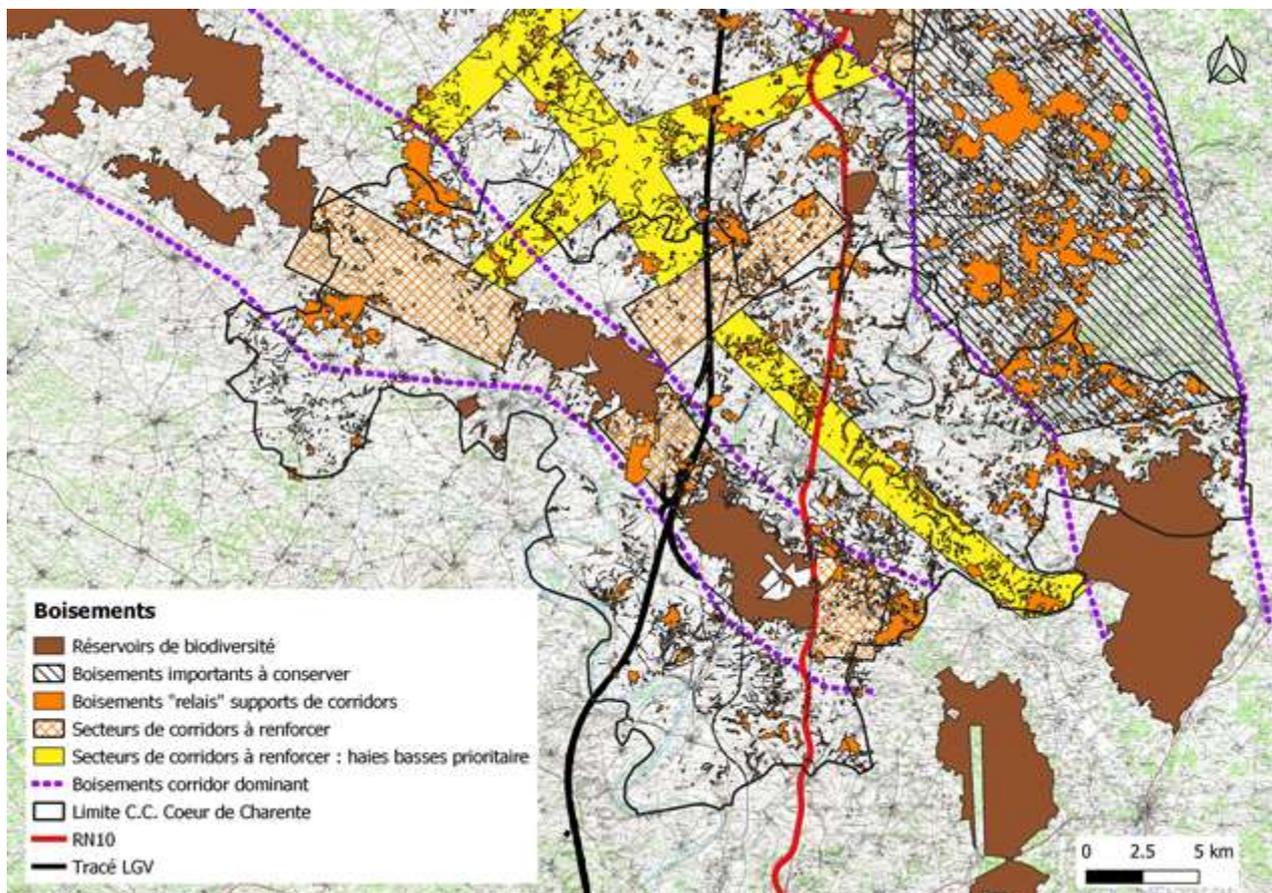
Cette trame peut être reprise, après vérification et actualisation, sur le territoire de la CDC Coeur de Charente. On y retrouve les 4 sous-trames (les boisements, les plaines ouvertes, les pelouses calcicoles, les zones humides et aquatiques) avec leurs réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

Les cartes ci-jointes permettent de visualiser ces éléments :

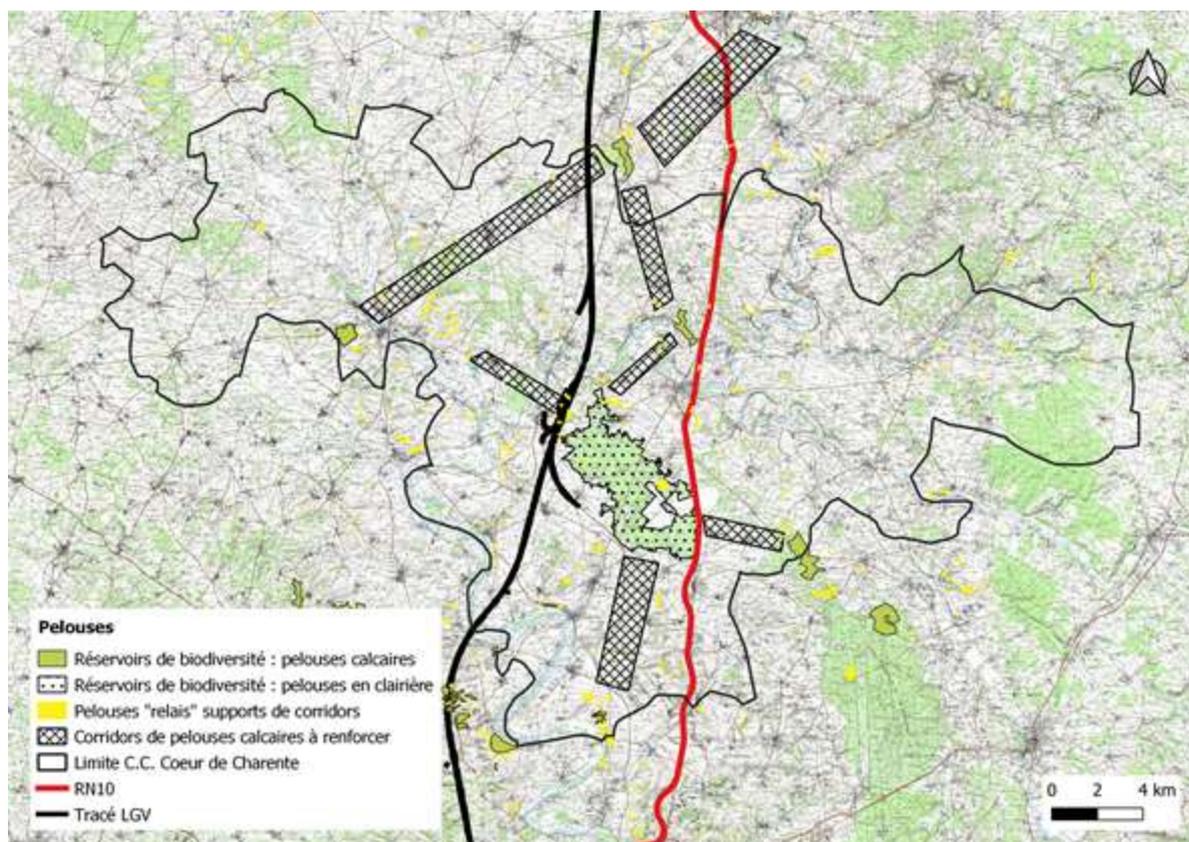
Cartographie des réservoirs de biodiversité sur le territoire de la CDC Coeur de Charente :



Carte des principaux corridors des boisements et secteurs à renforcer :



## Carte des principaux corridors des pelouses calcaïques :



## 7 Synthèse sur la trame verte et bleue

Un réseau écologique à l'échelle du territoire de la CDC Coeur de Charente ouvert sur les espaces voisins

La prise en compte d'un schéma de trame écologique, verte et bleue, dans le PCAET, permet une véritable prise en compte des enjeux environnementaux de ce territoire. La superposition des différents corridors des sous-trames identifiées, à partir de l'état initial de l'environnement, conduit à définir des zones prioritaires pour assurer cette mission de connexion indispensable entre les réservoirs de biodiversité, dans et en dehors du périmètre considéré. Ces connexions, lorsqu'elles existent, doivent être conservées, protégées, renforcées. Lorsqu'elles sont dégradées, ou lorsque des discontinuités apparaissent, elles doivent être réparées, reconstruites.

La sous-trame des milieux boisés met en évidence la nécessité de relier les massifs de la sylve d'Argenson entre eux, franchissant nécessairement les deux grandes discontinuités que constituent la RN 10 et la LGV. La sous-trame des plaines ouvertes concerne davantage l'agriculture et ses pratiques.

Les pelouses calcaïques apparaissent nombreuses, mais très dispersées, de très petite taille et en mauvais état de conservation. Si leur remise en état relève d'autres procédures, leur conservation doit être prise en compte dans le PCAET.

Enfin un enjeu fort de ce territoire se trouve dans la sous-trame des zones humides et aquatiques. La vallée de la Charente en est l'élément structurant. Les milieux liés à l'eau ont certainement subi, au cours des 60 dernières années, la plus forte dégradation. Toute action liée à ces milieux doit donc impérativement tenir compte de leur fragilité. Il n'y a pas d'incompatibilité, mais un partage de l'espace, un respect des rythmes biologiques, la conservation de la qualité de l'eau et de sa quantité sont nécessaires.

Ce territoire est encore riche de dizaines d'habitats et de centaines d'espèces de plantes et d'animaux sauvages. Il est intimement lié à ses territoires voisins. Il a tous les atouts pour enrichir son patrimoine naturel tout en se développant et en le valorisant.

## 8 Glossaire

- **Acide** : se dit d'un sol contenant des acides organiques de façon importante (pH faible)
- **Annuelle** : se dit d'une plante qui accomplit son cycle de développement sur moins d'une année
- **Basique** : riche en bases (pH élevé)
- **Biodiversité** : diversité du monde vivant, elle comprend la diversité des milieux, la diversité des espèces et la diversité génétique. (Rio, 1992)
- **Biomasse** : masse de matière vivante produite par une communauté par unité de surface
- **Climax** : stade terminal de l'évolution naturelle de la végétation en un lieu donné
- **Continuités écologiques** : éléments du maillage d'espaces ou de milieux constitutifs d'un réseau écologique. Au titre des dispositions des articles L. 371-1 et suivants du Code de l'Environnement, cette expression correspond à l'ensemble des « réservoirs de biodiversité », des « corridors écologiques », les cours d'eau et les canaux.
- **Corridor écologique** : voie de déplacement empruntée par la faune et la flore qui relie les réservoirs de biodiversité. C'est une liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettant sa dispersion et sa migration.
- **Cortège d'espèces** : groupe d'espèces dont la composition spécifique est typique d'un habitat.
- **Espèce patrimoniale** : espèce animale ou végétale considérée, en fonction de différents critères, comme rare ou menacée à une échelle géographique quelconque (de départementale à mondiale) et inscrite en tant que telle sur un document officiel (liste scientifique, texte juridique...)
- **Hélophyte** : végétal vivace dont les organes de renouvellement sont enfouis dans la vase
- **Megaphorbiaie** : peuplement de hautes herbes se développant sur des sols frais et riches
- **Messicole** : plante croissant comme « mauvaise herbe » dans les champs de céréales
- **Milieux naturels** : ils désignent ici l'ensemble des espaces naturels et semi-naturels accueillant des espèces de faune ou de flore, qu'elles soient patrimoniales ou ordinaires. Agricoles, boisés, ou péri-urbains, ils s'opposent aux milieux artificialisés stricts : tissu urbain dense, parcelles agricoles intensives, infrastructures de transport...
- **pH** : mesure de l'acidité ou de la basicité d'un sol en fonction de la concentration des ions hydrogène.
- **Potentialité écologique** : la potentialité écologique d'un espace traduit l'importance que cet espace est susceptible d'avoir pour la préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire considéré.
- **Réseau écologique** : composé des réservoirs de biodiversité, de leurs zones d'extension, et des corridors écologiques, c'est l'infrastructure naturelle du territoire régional
- **Réservoir de biodiversité** : il constitue, à l'échelle de l'aire d'étude, un espace où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement y sont réunies. Une espèce peut ainsi y exercer l'ensemble de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos. De manière plus globale, les milieux naturels peuvent y assurer leur fonctionnement. Il s'agit donc soit d'espaces à partir desquels des individus d'espèces peuvent se disperser, soit d'espaces rassemblant des milieux de grand intérêt.
- **Sous-trame (ou continuum)** : sur un territoire donné, c'est l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu (forêt, zone humide...) et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés. Ils sont composés de réservoirs de biodiversité, de corridors et d'autres espaces qui contribuent à former la sous-trame pour le type de milieu correspondant.

## 9 Bibliographie et Sitographie

### Bibliographie

- ABOUCAYA A, JAUZEIN P, VINCIGUERRA L & VIREVAIRE L – 2000 – Plan National d’Action pour la conservation des plantes messicoles. Rapport final, Ministère de l’aménagement du territoire et de l’environnement, DNP, Paris 45 p.
- AMSALLEM J, DESHAYES M & BONNEVIALLE M – 2010 – Analyse comparative de méthodes d’élaboration de trames vertes et bleues nationales et régionales. Revue SET, 3 : 40-45.
- BARON Y – 1993 – La régression des plantes messicoles dans la région Poitou-Charentes. Actes Coll. Gap 9-121 juin 1993. Conservatoire Botanique National de Gap-Charance : 75-84.
- BARON Y – 2010 – Les plantes sauvages et leurs milieux en Poitou-Charentes. Atlantique Editions. 344 p.
- BIOTOPE – 2010 – Les continuités écologiques- Expériences et outils en Basse-Normandie. PNR des marais du Cotentin et du Bessin. 44 p.
- BONNEVIALE M – 2008 – Références bibliographiques sur le thème des réseaux et des corridors écologiques. CEN Languedoc-Roussillon, 10 p.
- BOURNERIAS M – 2001 - Guide des groupements végétaux de la région parisienne. Belin, 640 p.
- CEMAGREF-MEDDTL – 2010 – Etude de l’intégration des continuités écologiques dans les ScoT avant approbation de la loi Grenelle.
- CHEVASSUS-AU-LOUIS B, SALLES JM, BIELSA S, RICHARD D, MARTIN G, PUJOL JL – 2009 – Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Contribution à la décision politique. Centre d’analyse stratégique, Paris : 378 p.
- CHAURAND J – 2010 – Modalités de suivi et d’évaluation des Schémas Régionaux de Cohérence écologique. CEMAGREF et Université Paris Diderot, 198 p.
- COMOP TVB – 2010a – Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. MEDDTL, Paris, 76 p.
- COMOP TVB – 2010b – Guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux et transfrontaliers relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques et comportant un volet relatif à l’élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique. MEDDTL, Paris, 159 p.
- COMOP TVB – 2010c – Prise en compte des orientations nationales pour la préservation et le remise en bon état des continuités écologiques par les grandes infrastructures de transport linéaires de l’État et de ses établissements publics. MEDDTL, Paris, 159 p.
- CREDOC – 2009 – Etude exploratoire pour une évaluation des services rendus par les écosystèmes en France. Application du Millenium Ecosystem Assessment à la France. Paris, 30 p.
- CREN Poitou-Charentes – 2011 – Guide du Paysage en Poitou-Charentes. CREN et Geste Editions, 184 p.
- DREAL Midi-Pyrénées & ASCONIT Consultants – 2010a – SCoT et biodiversité en Midi-Pyrénées. Guide méthodologique de prise en compte de la trame verte et bleue. Vol I – Enjeux et méthodes. DREAL, Toulouse, 100 p.
- DREAL Midi-Pyrénées & ASCONIT Consultants – 2010b – SCoT et biodiversité en Midi-Pyrénées. Guide méthodologique de prise en compte de la trame verte et bleue. Vol II – Compléments techniques et exemples. DREAL, Toulouse, 256 p.
- DREAL Midi-Pyrénées & ASCONIT Consultants – 2012 – La trame verte et bleue dans les Plans Locaux d’Urbanisme. Guide méthodologique DREAL, Toulouse, 150 p.
- EPTB Charente et Groupement Régional de Pêche – 2011 – Continuité écologique (guide technique) – Restauration de la libre circulation des poissons migrateurs sur les bassins de la Charente et de la Seudre. EPTB, 19 p.
- EPTB Charente et Groupement Régional de Pêche – 2012 – Continuité écologique. Recueil d’expériences pour la libre circulation des poissons migrateurs sur les bassins de la Charente et de la Seudre. EPTB, 16 p.
- Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN) – 2011 - Trame verte et bleue Réflexion et essai méthodologique de définition de listes d’espèces végétales pour la cohérence nationale de la Trame Verte et Bleue. Rapport d’étude FCBN. MEDDTL. 35 p.

- Fédération des Chasseurs de Charente – 2012 – Schéma départemental de gestion cynégétique 2012-2018. Puymoyen, 155 p.
- FRANCOIS E, AMSALLEM J & DESHAYES M – 2010 – L'intégration du principe de continuité écologique dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT) – Analyse de 21 expériences de SCoT. Sciences Eaux et territoires n° 3.
- HAMON C – 2010 – Appui à la mise en œuvre de la trame verte et bleue en milieu agricole. Fédération des parcs naturels régionaux et assemblée permanente des chambres d'agriculture. 49 p.
- HENDOUX F – 2011 - Atlas régional de la trame verte et bleue – cahier méthodologique. Centre régional de phytosociologie. CBN de Bailleul. 74 p.
- HOUARD X, JAULIN S, DUPONT P & MERLET F – 2012 – Définition des listes d'insectes pour la cohérence nationale de la TVB. Odonates, Orthoptères et Rhopalocères. OPIE, 102 p.
- JOURDE P et TERRISSE J – 2001 – Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes. PCN, cahiers techniques, 154 p.
- JOURDE P, GRANGER M, SARDIN JP, MERCIER F, Coll. (GODS) – 2015 – Les Oiseaux du Poitou-Charentes. PCN, Fontaine-le-Comte, 432 p.
- KERVADEC T – 2012 – Roubaix : définition d'une stratégie de trame verte et bleue, d'un plan d'actions et mise en œuvre d'un corridor écologique en milieu urbain dense. Fiche technique, Centre de ressources du développement territorial, 8p.
- MEDDTL – 2013 – Document cadre – Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Annexe à l'article L. 371-2 du code de l'environnement. Paris, 71p.
- MEEDDM – 2010 – L'articulation entre la stratégie de création des aires protégées et la trame verte et bleue. Direction de l'Aménagement, du Logement et de la Nature. 4 p.
- MINIER J-Ph – 2011 – Trame verte et bleue et paysage – Passer de la connaissance à l'action. Féd. Parcs Nat. Rég. De France et CREN Poitou-Charentes. Coll. Paris. 47 p.
- MNHN (Service Patrimoine Naturel) – 2011a – Trame Verte et Bleue. Critères nationaux de cohérence. Contribution à la définition du critère pour une cohérence interrégionale et transfrontalière. Rapport d'étude MNHN/MEDDTL. 94 p.
- MNHN (Service Patrimoine Naturel) – 2011b – Trame Verte et Bleue. Critères nationaux de cohérence. Contribution à la définition du critère sur les espèces. Rapport d'étude MNHN/MEDDTL. 118 p.
- MNHN (Service Patrimoine Naturel) – 2011c – Trame Verte et Bleue. Critères nationaux de cohérence. Contribution à la définition du critère sur les habitats. Rapport d'étude MNHN/MEDDTL. 31 p.
- Poitou-Charentes Nature – 2009 – Libellules du Poitou-Charentes. PCN, Poitiers, 258 p.
- Poitou-Charentes Nature – 2010 – Les plantes messicoles en Poitou-Charentes. Inventaire 2005-2009. PCN, Cahiers techniques, 188 p.
- Poitou-Charentes Nature, TERRISSE J (Coord.) - 2012 – Guide des habitats naturels du Poitou-Charentes. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 476 p.
- Poitou-Charentes Nature – 2017 – Papillons de jour du Poitou-Charentes. PCN, Poitiers 388 p.
- PONCET D, SARDIN JP & MINIER JPh – 2008 – Guide du patrimoine géologique en Poitou-Charentes. CREN & Geste Editions, 158 p.
- SARDIN JP – 1991 – Les oiseaux de Charente. Charente Nature Edit. Angoulême, 191 p.
- SARDIN JP (Coord.) – 1999a – Arbres remarquables de Charente. Charente Nature Edit, Angoulême, 152 p.
- SARDIN JP – 2012- Elaboration d'un schéma de trame verte et bleue sur le territoire du SCOT de l'Angoumois dans le cadre de la mise en place du réseau écologique national. Syndicat Mixte de l'Angoumois, Set Environnement et Charente Nature, 120 p.
- SARDIN JP et SUAREZ D – 2003 - Etude écologique du marais de Saint-Fraigne (Charente). Charente Nature et CREN, Angoulême, 47 p
- THOMPSON J & RONCE O – 2010 – Fragmentation des habitats et dynamique de la biodiversité. Société française d'Ecologie.
- VIGNON V – 2011 – Impact des infrastructures humaines sur les continuités écologiques et moyens mis en œuvre pour les minimiser. Courrier de la Nature, 264 : 22-30.

## Sites internet

- [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)
- [www.tvb-poitou-charentes.fr](http://www.tvb-poitou-charentes.fr)
- [www.espaces-naturels.fr](http://www.espaces-naturels.fr)
- [www.trameverteetbleue.fr](http://www.trameverteetbleue.fr)
- [www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net)
- [www.observatoire-environnement.org](http://www.observatoire-environnement.org)
- [www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/)
- <http://www.biodiversite-positive.fr/usagers/>
- <http://www.promhaies.net/>
- <http://www.cren-poitou-charentes.org/>
- <http://www.charente-nature.org/>